

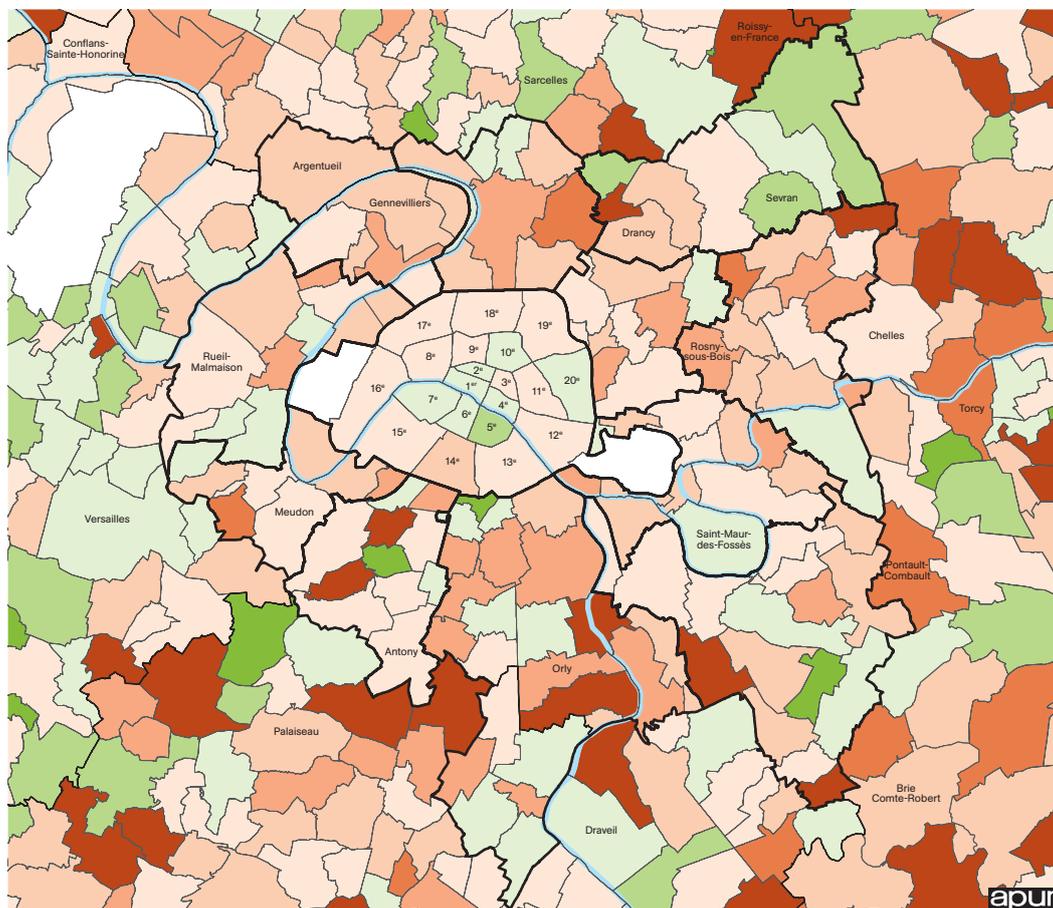
La Métropole du Grand Paris compte près de 7 millions d'habitants Résultats du recensement au 1^{er} janvier 2013

La métropole du Grand Paris, créée au 1^{er} janvier 2016 conformément à la loi de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, compte 6 968 051 habitants au 1^{er} janvier 2013 au lieu de 6 814 588 en 2008.

La population métropolitaine s'est ainsi accrue de 153 463

habitants de 2008 à 2013 ce qui représente un accroissement de 30 693 habitants par an soit un taux de croissance annuel de + 0,4 %. Cette hausse prolonge à un rythme ralenti celle constatée dans la période 1999-2008, au cours de laquelle le taux de croissance annuel était de + 0,7 %.

En 2013, la Métropole représente 58 % de la population de la région Ile-de-France et contribue pour 51 % à la croissance démographique francilienne. La croissance démographique métropolitaine reste due au solde naturel, le solde migratoire apparent étant largement déficitaire.



Évolution de la population, 2008-2013

Évolution annuelle moyenne de la population municipale légale
Hausse

- Plus de 2 %
- 1,5 à 2 %
- 1 à 1,5 %
- 0,5 à 1 %
- Moins de 0,5 %

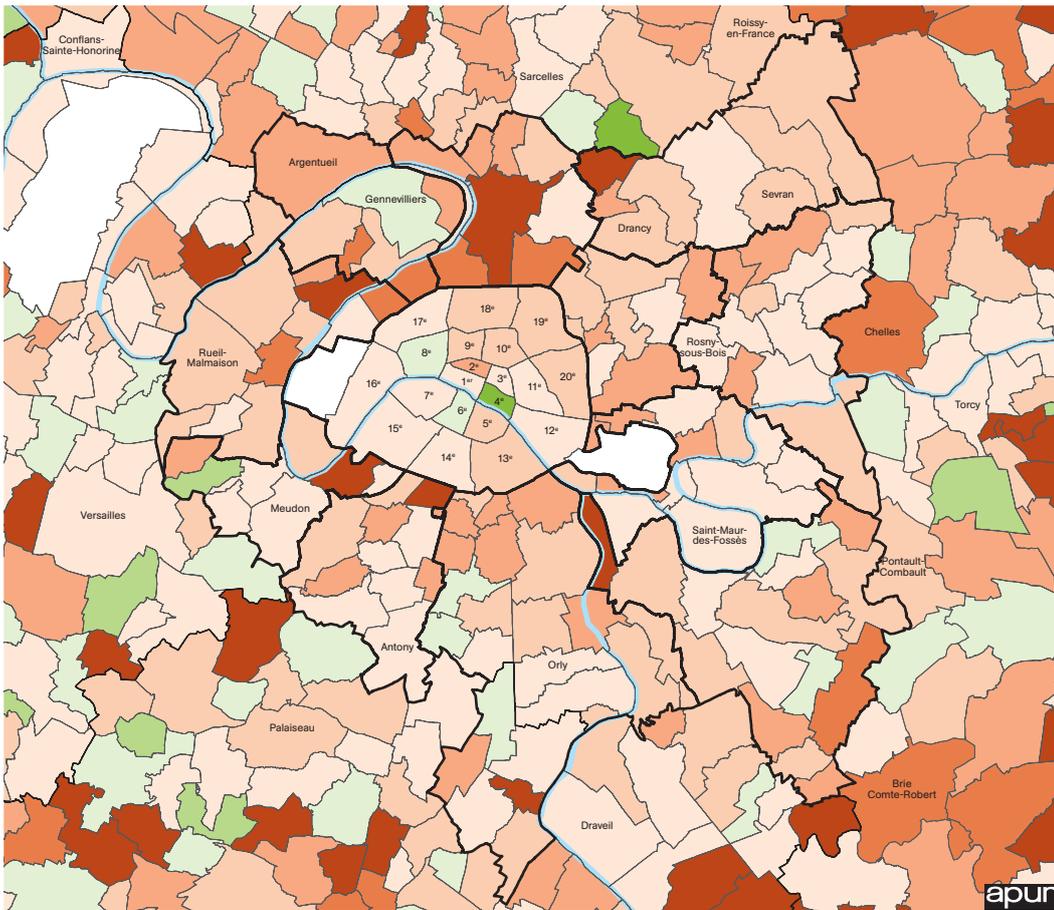
Baisse

- Moins de 0,5 %
- 0,5 à 1 %
- Plus de 1 %

Les 12 établissements publics territoriaux



Source: Recensement de la Population (INSEE) - 2008 et 2013



Évolution de la population, 1999-2008

Évolution annuelle moyenne de la population municipale légale

- Hausse
- Plus de 2 %
 - 1,5 à 2 %
 - 1 à 1,5 %
 - 0,5 à 1 %
 - Moins de 0,5 %

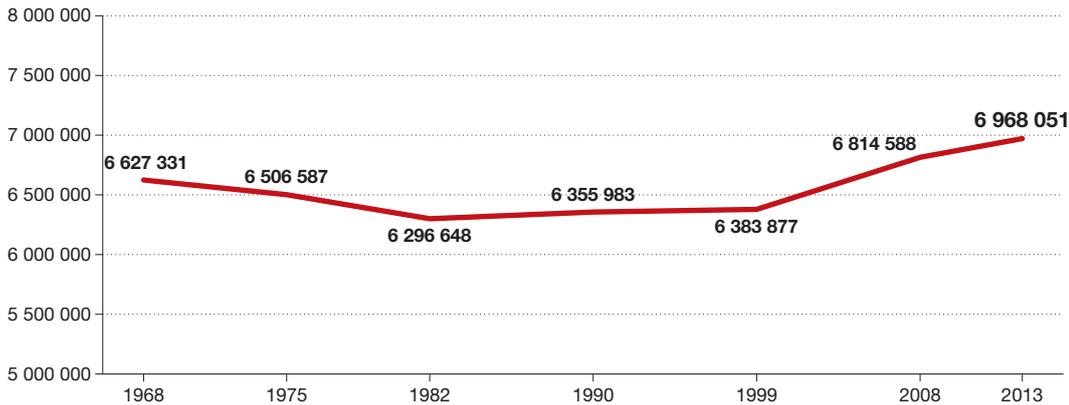
- Baisse
- Moins de 0,5 %
 - 0,5 à 1 %
 - Plus de 1 %

Les 12 établissements publics territoriaux



Source: Recensement de la Population (INSEE) - 1999 et 2008

Évolution de la population municipale légale de 1968 à 2013



Source : Insee, recensements

1/ 6,97 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2013, une population qui s'accroît au rythme de 30 700 habitants par an

La métropole du Grand Paris¹, créée au 1^{er} janvier 2016 conformément à la loi de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, compte 6 968 051 habitants au 1^{er} janvier 2013 au lieu de 6 814 588 en 2008.

La population métropolitaine s'est ainsi accrue de 153 463 habitants de 2008 à 2013 ce qui représente un accroissement de 30 693 habitants par an soit un taux de croissance annuel de + 0,4 %. Cette hausse prolonge à un rythme ralenti celle constatée dans la période 1999-2008, au cours de laquelle le taux de croissance annuel était de + 0,7 %. En 2013, la Métropole représente 58 % de la population de la région Ile-de-France et contribue pour 51 % à la croissance démographique francilienne.

Paris : 2,230 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2013

La population de la capitale augmente modérément, alors que la tendance était à la hausse depuis 1999. Au 1^{er} janvier 2013, la population municipale légale de Paris s'établit à 2 229 621 habitants. Ce chiffre traduit une augmentation de 18 324 habitants par rapport aux 2 211 297 habitants de la population municipale légale de 2008. La population parisienne s'est accrue de 3 665 habitants chaque année en moyenne de 2008 à 2013, soit un taux de croissance de + 0,2 % par an. Ce rythme est deux fois moins élevé qu'au cours de la période 1999-2008. Paris gagnait alors en moyenne 9 561 habitants par an.

La tendance à la hausse qui apparaissait depuis plusieurs

années dans les chiffres publiés par l'Insee est stoppée. Au 1^{er} janvier 2008, la population parisienne s'élevait à 2 211 297, en 2009 à 2 234 105, en 2010 à 2 243 833, en 2011 à 2 249 975, en 2012 à 2 240 621 habitants. En 2013, la population municipale légale publiée par l'Insee est inférieure à celle publiée au 01/01/2012 et au 01/01/2011. Rappelons toutefois que chaque année, les derniers chiffres publiés annulent et remplacent les précédents, sans possibilité de mesurer des évolutions d'une année sur l'autre. Les seules comparaisons possibles se font entre deux cycles complets (5 ans) de recensement. Les évolutions pertinentes portent donc sur la période 2008-2013 et montrent une stabilité du nombre d'habitants. La tendance montrée par les chiffres annuels est le signal

1 – Le territoire de la métropole du Grand Paris regroupe 150 communes et il est découpé en douze établissements publics territoriaux (EPT).

Les territoires de la métropole du Grand Paris

	Population municipale légale			Taux d'évolution annuel moyen (en %)		
	au 01/01/2013	au 01/01/2008	au 08/03/1999	2008-2013	1999-2008	1990-1998
T1 - Paris	2 229 621	2 211 297	2 125 246	0,2	0,4	- 0,1
T2	391 305	381 557	354 957	0,5	0,8	0,2
T3 - GPSO	311 729	300 484	281 525	0,7	0,7	0,4
T4	561 271	549 487	500 879	0,4	1,0	0,5
T5	433 915	421 341	385 481	0,6	1,0	0,0
T6 - Plaine Commune	414 121	396 674	347 250	0,9	1,5	- 0,4
T7	349 004	345 217	324 701	0,2	0,7	0,2
T8 - Est Ensemble	403 770	393 898	361 703	0,5	1,0	0,0
T9	385 587	370 677	349 207	0,8	0,7	0,3
T10	502 700	493 574	468 972	0,4	0,6	0,1
T11	305 565	297 758	273 843	0,5	0,9	0,4
T12	679 463	652 624	610 113	0,8	0,8	0,0
Métropole	6 968 051	6 814 588	6 383 877	0,4	0,7	0,0
Ile de France	11 959 807	11 659 260	10 952 011	0,5	0,7	0,3

Sources : Insee, recensement de 1999, 2008 et 2013

du ralentissement de la croissance démographique parisienne, en écho à la baisse des naissances observée de 2010 à 2013. Paris rassemble toutefois près d'un tiers de la population de la métropole du Grand Paris et contribue pour 6 % à la croissance de la population francilienne

Un rythme de croissance démographique dans la Métropole légèrement inférieur à celui du reste de l'Île-de-France

De 2008 à 2013, la quasi-totalité des territoires qui composent la métropole du Grand Paris connaissent une croissance nettement moins prononcée que lors de la période

1999-2008. La population de la Métropole s'est accrue au rythme de +0,4 % par an de façon assez homogène sur le territoire. Les rythmes de croissance démographique varient de +0,2 % par an à +0,9 % par an sur les 12 EPT². Le territoire de Plaine Commune enregistre la croissance la plus élevée (+0,9 % par an) suivi des territoires T9 à l'est et T12 au sud (+0,8 % par an). À Paris et dans le T7 (nord-est), le rythme de croissance n'est que de +0,2 % soit deux fois moins que sur l'ensemble de la Métropole. Les communes les plus contributrices à la croissance sont Vitry-sur-Seine, Saint-Denis, Choisy-le-Roi et Boulogne-Billancourt. Hors métropole,

le taux de croissance s'élève à +0,7 % par an et c'est en Seine-et-Marne (+61 500 habitants entre 2008 et 2013) que la population augmente le plus rapidement, particulièrement à Magny-le-Hongre, Bailly-Romainvilliers, Montévrain, Bussey-Saint-Georges, Cesson et Meaux. En Essonne, Massy et Corbeil-Essonnes enregistrent des taux de croissance très élevés et en nette progression par rapport à la période 1999-2008. Inversement, le département des Yvelines enregistre un taux de croissance annuel faible. Globalement la population municipale régionale atteint 11 959 807 en 2013, en progression de +0,5 % par an par rapport à 2008.

2/ Les ressorts de la croissance démographique

L'évolution de la population est tributaire de la capacité du parc de logements à accueillir la population mais aussi du taux de résidences principales et de l'évolution de la taille des ménages. Ces facteurs liés aux logements et aux ménages ne sont pas étudiés dans cette note car les données au 01/01/2013 ne sont pas encore disponibles. On s'intéresse donc ci-dessous aux facteurs proprement démographiques à l'origine des gains de population : l'amélioration du solde naturel et celle du solde migratoire apparent.

Un excédent naturel qui augmente malgré un ralentissement des naissances depuis 2010

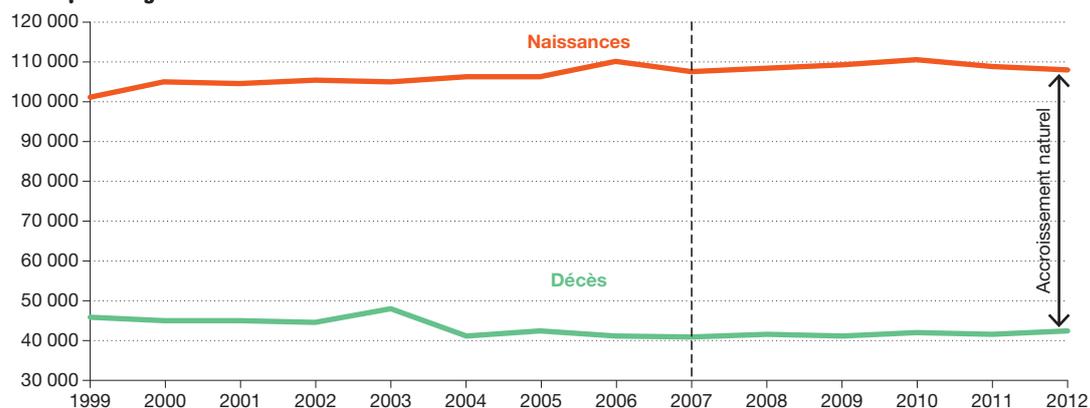
Dans la métropole du Grand Paris, l'excédent des naissances sur les décès entraîne un gain de 67 500 personnes par an en moyenne au lieu de 62 200 par an de 1999 à 2007. Le maintien de la natalité à un niveau élevé

depuis le début des années 2000 sous tend ce mouvement avec 109 200 naissances par an enregistrées pendant la période 2008-2012 au lieu de 105 800 entre 1999 et 2007. Ce phénomène s'observe également au niveau régional et national. La stabilité du nombre de décès à un niveau bas depuis 2004 contribue aussi à la croissance du solde naturel : 41 700 décès par an ont été enregistrés pendant la période 2008-2012 contre 43 600 par an au cours de la période précédente 1999-2007. Le faible niveau de la mortalité se relie à deux phénomènes : une espérance de vie en hausse et un mouvement de départ au moment de la retraite qui limite le vieillissement, et ainsi, le nombre de décès.

À Paris, l'excédent des naissances sur les décès entraîne un gain de 16 500 personnes par an en moyenne au lieu de 16 300 personnes par an de

1999 à 2007. La période récente est cependant marquée par un tassement de la natalité avec 30 500 naissances par an entre 2008 et 2012 contre 31 600 entre 1999 et 2007. C'est surtout la baisse des décès qui sous-tend la croissance du solde naturel avec 14 000 décès par an en moyenne de 2008 à 2012 contre 15 400 par an au cours de la période 1999-2007.

Les territoires de la métropole du Grand Paris bénéficient eux aussi d'un excédent des naissances sur les décès dont le volume s'accroît pour la plupart par rapport à la période précédente sous l'effet du maintien de la natalité à un haut niveau et de la baisse des décès. Plaine Commune est un territoire jeune où la fécondité est élevée, c'est le territoire qui connaît l'excédent naturel le plus important de la Métropole.

Métropole du grand Paris : évolution des naissances et des décès de 1999 à 2012

Source : Insee, État civil de 1999 à 2012

Un solde migratoire de plus en plus déficitaire

Tous les territoires hormis GPSO enregistrent une dégradation de leur solde migratoire apparent³ par rapport à la période 1999-2007. Le territoire T7 autour des aéroports est celui où le déficit migratoire est le plus élevé mais c'est à Plaine Commune

qu'il s'est le plus dégradé passant de 0 % entre 1999-2008 à -0,7 % entre 2008 et 2013. Le solde des échanges migratoires de Paris avec les autres départements et l'étranger entraîne une perte d'environ 12 800 personnes par an entre 2008 et 2013. Les départs affectent particulièrement les familles avec

enfants et les retraités. Les données détaillées du recensement 2013 publiées au second semestre 2016 permettront d'analyser les mobilités résidentielles plus finement sur le territoire à travers le lieu de résidence des ménages à l'année N-1.

3 – Solde migratoire apparent : Le solde apparent des entrées-sorties est calculé comme la différence entre la variation de la population et le solde naturel. Il dépend des mouvements de population entre l'Ile-de-France et les autres régions ou l'étranger...

Facteurs explicatifs des évolutions de la population municipale légale

	Population au 1 ^{er} janvier 2013	Taux de croissance annuel moyen (%)		Taux de croissance annuel moyen du au solde naturel (%)		Taux de croissance annuel moyen du au solde migratoire apparent (%)	
		2008-2013	1999-2008	2008-2013	1999-2008	2008-2013	1999-2008
T1 - Paris	2 229 621	0,2	0,4	0,8	0,7	-0,6	-0,3
T2	391 305	0,5	0,8	0,8	0,8	-0,3	0,0
T3 - GPSO	311 729	0,7	0,7	0,8	0,9	-0,1	-0,2
T4	561 271	0,4	1,0	1,0	1,1	-0,6	-0,1
T5	433 915	0,6	1,0	1,3	1,2	-0,7	-0,2
T6 - Plaine Commune	414 121	0,9	1,5	1,6	1,5	-0,7	0,0
T7	349 004	0,2	0,7	1,2	1,2	-1,0	-0,5
T8 - Est Ensemble	403 770	0,5	1,0	1,2	1,2	-0,7	-0,2
T9	385 587	0,8	0,7	1,2	1,0	-0,4	-0,3
T10	502 700	0,4	0,6	0,9	0,8	-0,5	-0,2
T11	305 565	0,5	0,9	1,0	1,0	-0,5	-0,1
T12	679 463	0,8	0,8	1,0	0,9	-0,2	-0,1
Métropole	6 968 051	0,4	0,7	0,9	0,9	-0,5	-0,2
Ile de France	11 959 807	0,5	0,7	0,9	0,9	-0,4	-0,2

Sources : Insee, recensement de 1999, 2008 et 2013 ; État civil de 1999 à 2012

3/ Une population en hausse dans douze arrondissements parisiens

Douze arrondissements en progression

De 2008 à 2013, douze arrondissements sur vingt enregistrent des gains de population. Les plus fortes augmentations concernent les 13^e et 14^e arrondissements où l'évolution annuelle atteint + 0,5 %. Dans le 14^e arrondissement, les gains de population s'expliquent par la combinaison de trois facteurs : l'augmentation du nombre de logements, de la part de résidences principales et de la taille moyenne des ménages. Dans le 13^e arrondissement, le nombre de logements et la taille moyenne des ménages ont progressé mais le taux de rési-

dences principales a baissé lié à une progression du nombre de logements vacants et de résidences secondaires.

Huit arrondissements voient se réduire leur population

Des baisses de population se produisent dans les 1^{er}, 2^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 10^e et 20^e arrondissements. Elles s'expliquent globalement par une baisse de la part des résidences principales suite à une progression des logements inoccupés en particulier des résidences secondaires et des logements occasionnels. Dans le 1^{er}, 5^e et 6^e arrondissements, c'est davantage la baisse du nombre de loge-

ments et de la taille moyenne des ménages qui prévaut. Le 10^e arrondissement perd plus de 1 800 habitants sur la période suite à une hausse importante et récente du nombre de résidences secondaires et logements occasionnels. Le nombre moyen de personnes par ménage tend à diminuer également. Dans le 20^e arrondissement, la baisse est beaucoup plus modérée. Le nombre de logements continue d'augmenter mais la part des résidences principales se rétracte ainsi que la taille moyenne des ménages suite au vieillissement de la population.

Évolution de la population municipale par arrondissement entre 2008 et 2013

	Population municipale légale			2008-2013		Densité	
	au 01/01/2013	au 01/01/2008	au 08/03/1999	Évolution sur la période	Taux d'évolution annuelle sur la période	Superficie en ha hors bois	Nombre moyen de personnes à l'ha
Paris 1 ^{er} Arrondissement	17 022	17 440	16 888	- 418	- 0,5	182,5	93,3
Paris 2 ^e Arrondissement	21 741	21 793	19 585	- 52	0,0	99,1	219,3
Paris 3 ^e Arrondissement	35 666	34 824	34 248	842	0,5	117,1	304,6
Paris 4 ^e Arrondissement	27 335	27 977	30 675	- 642	- 0,5	160,1	170,8
Paris 5 ^e Arrondissement	60 273	62 143	58 849	- 1 870	- 0,6	254,0	237,3
Paris 6 ^e Arrondissement	43 479	44 322	44 919	- 843	- 0,4	215,3	201,9
Paris 7 ^e Arrondissement	56 325	57 082	56 985	- 757	- 0,3	409,0	137,7
Paris 8 ^e Arrondissement	39 175	38 702	39 314	473	0,2	388,0	101,0
Paris 9 ^e Arrondissement	59 427	59 157	55 838	270	0,1	217,8	272,8
Paris 10 ^e Arrondissement	92 494	94 321	89 612	- 1 827	- 0,4	289,2	319,8
Paris 11 ^e Arrondissement	153 461	152 672	149 102	789	0,1	366,6	418,6
Paris 12 ^e Arrondissement	144 719	142 673	136 591	2 046	0,3	638,8	226,6
Paris 13 ^e Arrondissement	183 713	179 500	171 533	4 213	0,5	715,0	256,9
Paris 14 ^e Arrondissement	140 799	136 464	132 844	4 335	0,6	561,6	250,7
Paris 15 ^e Arrondissement	237 120	234 091	225 362	3 029	0,3	849,6	279,1
Paris 16 ^e Arrondissement	166 552	165 074	161 773	1 478	0,2	790,5	210,7
Paris 17 ^e Arrondissement	170 077	167 070	160 860	3 007	0,4	566,9	300,0
Paris 18 ^e Arrondissement	199 519	196 000	184 586	3 519	0,4	599,6	332,7
Paris 19 ^e Arrondissement	185 953	184 909	172 730	1 044	0,1	679,3	273,7
Paris 20 ^e Arrondissement	194 771	195 083	182 952	- 312	0,0	598,4	325,5
Paris	2 229 621	2 211 297	2 125 246	18 324	0,2	8 698,5	256,3

Source : Insee, recensement – Superficie hors bois de Boulogne et de Vincennes

4/ Une densité élevée

La métropole du Grand Paris s'étend sur plus de 800 km², elle compte 6 968 051 habitants en 2013, soit environ 86 habitants par hectare. Elle montre une densité d'habitants près de 9 fois supérieure à la densité

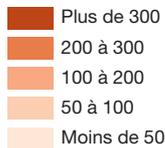
régionale. La densité décroît fortement avec la distance au centre variant de 212 à Paris (256 hors bois de Boulogne et de Vincennes) à 103 pour Est Ensemble et à 31 dans le T11. La capitale rassemble ainsi

près d'un tiers de la population métropolitaine sur 13 % de sa superficie. Dans le reste de l'Ile-de-France, la densité de population atteint seulement 4 habitants par hectare.

Densité de population, 2013

Nombre d'habitants (population municipale) à l'hectare

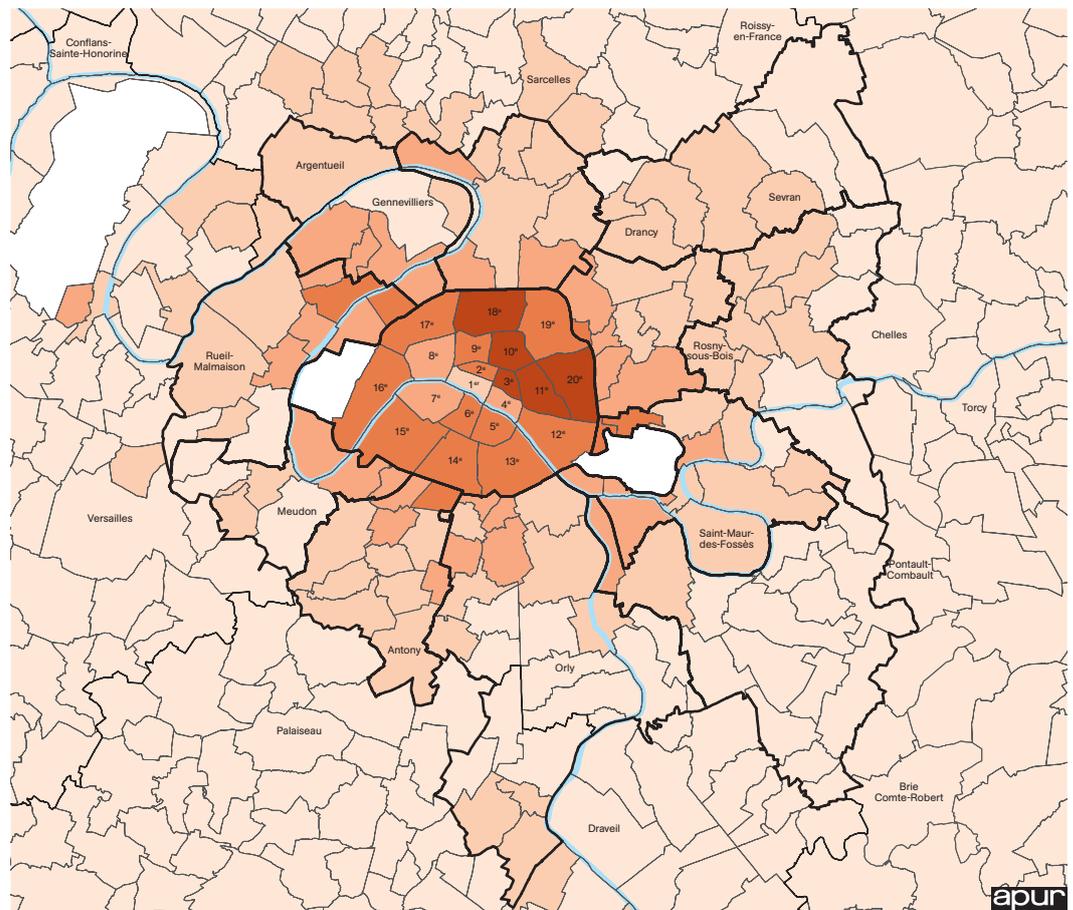
Hausse



Les 12 établissements publics territoriaux



Source: Recensement de la Population (INSEE) - 2013



5/ Annexe

Rappel de la méthode

Avec la nouvelle méthode de recensement adoptée par l'Insee, un échantillon d'adresses représentant environ 8 % de la population est recensé chaque année dans les communes de 10 000 habitants ou plus. Au terme de 5 années de collecte (2011-2015), ce sont donc 40 % des habitants de la capi-

tale qui ont été recensés. Cet échantillon permet à l'Insee d'établir la population légale. Le principe du calcul consiste à faire la somme des observations issues des cinq années de collecte, en se référant au nombre de logements du milieu de la période (1^{er} janvier 2013), connu par le répertoire d'immeubles localisés.

Le Répertoire d'immeubles localisés (RIL) à Paris

Le répertoire d'immeubles localisés (RIL) est une base de données géographiques comprenant l'ensemble des adresses et leur localisation géographique des communes de 10 000 habitants ou plus. Il contient les adresses d'habitation, les établissements Sirene, les commu-

nautés, et à moyen terme les équipements urbains. Constitué à partir d'informations issues du recensement général de la population de 1999, ce répertoire est mis à jour à partir :

- des fichiers de permis de construire ;
- du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene) ;
- des fichiers de La Poste ;
- des fichiers administratifs comportant une adresse (que l'Insee est autorisé à utiliser).

Il est également entretenu grâce aux échanges continus d'informations géographiques avec les communes concernées. Ce répertoire sert de base de sondage aux enquêtes de recensement.

Définition des catégories de population

Le concept de population totale est défini par le décret n° 2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population. La population totale est une population légale à laquelle de très nombreux textes législatifs ou réglementaires font référence notamment pour le calcul des dotations fiscales. À la différence de la population municipale, elle n'a pas d'utili-

Principes du calcul de la population des logements pour les communes de 10 000 habitants ou plus :

**Nombre total de logements (RIL)
x Nombre moyen de personnes par logement**

D'où l'importance de la qualité du RIL et de chaque collecte annuelle. La mise à jour du RIL relève de la responsabilité des communes.

sation statistique car elle comprend des doubles comptes dès lors que l'on s'intéresse à un ensemble de plusieurs communes.

- **La population totale légale** est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

- **La population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans des habitations mobiles, recensées sur le territoire de la commune.

- **La population comptée à part** comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont une résidence sur le territoire de la commune (exemples : une personne mineure résidant ailleurs du fait de ses études ; un conjoint, concubin ou personne liée par un pacte civil de solidarité résidant pour des raisons professionnelles hors de la résidence familiale et hors communauté...).

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association 1901 qui réunit la Ville de Paris, le Département de Paris, l'État, la DRIEA, l'Insee, la Région Ile-de-France, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France, la Régie Autonome des Transports Parisiens, Paris Métropole, la Société du Grand Paris, Eau de Paris, la communauté d'agglomération d'Est Ensemble, l'Epaurif, Grand Paris Aménagement, Paris Habitat, Ports de Paris, la communauté d'agglomération Seine-Amont, le SIAAP, le SIFUREP, le SIPPAREC, SNCF Immobilier, le STIF, le Syctom et la Mission de Préfiguration de la Métropole du Grand Paris.



Directrice de la publication

Dominique ALBA

Note réalisée par

Sandra ROGER

Sous la direction de

Audry JEAN-MARIE

Cartographie

Anne SERVAIS

Mise en page

Apur

www.apur.org